



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

17 janvier 2007

THYMOGLOBULINE 5 mg/ml poudre pour solution pour perfusion
B/1 flacon de poudre (CIP : 570 281.8)

Laboratoire GENZYME SAS

Immunoglobuline de lapin anti-thymocytes humains

Code ATC : L04AA04 Immunoglobuline antithymocyte (Lapin)

Liste I

Réservé à l'usage hospitalier

Motif de la demande : Inscription Collectivités

Indications thérapeutiques :

- Immunosuppression en transplantation : prévention et traitement du rejet de greffe.
- Prévention de la réaction du greffon contre l'hôte aiguë et chronique, en cas de transplantation de cellules souches hématopoïétiques.
- Traitement de la réaction du greffon contre l'hôte aiguë corticorésistante.
- Hématologie : traitement de l'aplasie médullaire.

Le service médical rendu par cette spécialité est important.

Cette spécialité n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans les indications et à la posologie de l'AMM.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé